

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 20 février 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 30

**Délibération n° BC-2023-025**

Objet de la délibération : **ADHESION 2023 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU VAR (COFOR)**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt février, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 février 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

**Absents ayant donné procuration :**

- VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, HOFFMANN Olivier donne procuration à CLERCX David.

**Secrétaire de Séance** : Jean-Michel CONSTANS

Monsieur Ollivier ARTUPHEL expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**CONSIDERANT** les statuts de l'association Communes Forestières du Var (COFOR) ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération Provence Verte d'accompagner les administrés de son territoire dans la démarche de transition énergétique et économies d'énergie ainsi que d'échanger sur les pratiques forestières ;

**CONSIDERANT** que l'association des Communes Forestières du Var a pour objet d'accompagner ses membres :

- Dans leurs politiques forestières, dans leurs projets et problématiques relatifs à la forêt publique ou privée : politiques territoriales, développement des filières économiques durable, valorisation, aménagement, protection des patrimoines naturels et anthropiques, prévention et organisation face au feu de forêt.
- Dans la définition et la mise en œuvre de politiques et d'actions de lutte contre le changement climatique notamment par la promotion des énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

**CONSIDERANT** que les trois axes d'intervention de la COFOR reposent sur :

- Le développement durable,
- La gestion durable multifonctionnelle
- L'utilisation rationnelle des ressources (forestières et énergétiques)

**CONSIDERANT** que ces objectifs sont cohérents avec les missions menées par la Communauté d'Agglomération Provence Verte dans le cadre de ses compétences en matière de développement durable et forêt ;

**CONSIDERANT** que la cotisation annuelle demandée pour la Communauté d'Agglomération s'élève au montant forfaitaire symbolique de 100 € ;

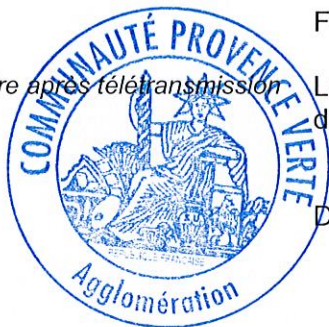
**Il est demandé au Bureau Communautaire :**

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'association des Communes Forestières (COFOR) du var, sise Quartier Précoumin – Route du Luc, 83340, Le Luc, pour l'année 2023.
- **D'APPROUVER** le versement de la cotisation correspondante, d'un montant de 100 € pour l'année 2023.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document s'y afférant.
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 20 février 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

